



Je vais maintenant passer en revue les différents chapitres de ce budget qui appellent des commentaires ou des modifications. Ces chapitres sont les suivants:

Chapitre 1er (traitements du Ministre et du personnel civil de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.733.239 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose les réductions suivantes : 1° 10.000 francs pour obtenir le règlement de la question des automobiles ministérielles; 2° 5.000 frs pour économies jugées possibles sur l'ensemble du chapitre.

Ces propositions sont adoptées.

Chapitre 2 (personnel militaire de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 842.630 francs.

D'accord avec M. LE RAPPORTEUR GENERAL, M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 42.630 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 5 (administration centrale, contrôle des chemins de fer coloniaux).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 33.530 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3.000 francs, motivée par la diminution des frais d'impression à l'Imprimerie Nationale.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 6 (Matériel de l'administration centrale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 273.500 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose les réductions suivantes : 1° 10.000 francs (automobiles mises à la disposition de l'administration centrale; 2° 23.500 francs (baisse du prix du charbon et de diverses matières).

Ces propositions sont adoptées.

Chapitre 7 (frais d'impressions, publication de documents et abonnements.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 119.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 9.000 francs.

M. HENRY BERENGER demande que cette réduction soit portée à 19.000 frs, les budgets de tous les Ministères devant subir des réductions correspondant à celles qui ont été opérées sur le budget de la Marine.

La proposition de M. HENRY BERENGER, mise aux voix, est adoptée.

Chapitre 8 (frais du service télégraphique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 600.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 100.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

M. BERTHELOT demande que le rapport signale que des interventions de parlementaires provoquent

entre la métropole et les colonies de véritables gaspillages télégraphiques.

M. HENRY BERENGER. Si l'on vise les représentants des Colonies il faudra viser également les représentants de tous les départements français à propos des frais du service télégraphique du Ministère de l'Intérieur.

M. LE PRESIDENT. Ce ne sont pas les interventions de représentants des colonies qui provoquent les gaspillages auxquels a fait allusion M. Berthelot.

Chapitre 9 (service administratif dans les ports de commerce de la métropole, personnel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 476.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 10 (service administratif dans les ports de commerce de la métropole, indemnités, suppléments et allocations diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 132.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 12.400 francs, pour suppression de l'indemnité de résidence des auxiliaires temporaires qui n'y ont pas droit.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 11 (service administratif dans les ports de commerce de la métropole, matériel.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 45.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 9.200 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 13 (Inspection des colonies).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 533.600 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale que les Inspecteurs des colonies, jouissant de l'état militaire, reçoivent comme tous les officiers l'indemnité de charges militaires. Si une réduction est opérée sur le chapitre du budget du Ministère de la Guerre relatif à la solde, en vue de la diminution de ladite indemnité, il y aura lieu d'opérer une réduction analogue au chapitre 13 du budget du Ministère des Colonies. (Adhésion.)

Le Chapitre 13 est adopté avec le chiffre voté par la Chambre

Chapitre 17 (Contribution de l'Etat aux dépenses de l'Agence générale des colonies).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 302.352 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 2.352 francs.

M. SCHRAMECK signale que le fonctionnement de l'Agence générale des Colonies donne lieu à de nombreux abus, notamment au point de vue <sup>du</sup> personnel, qui comprend trop de créatures des Ministres. Au surplus, les différentes colonies tendent-elles à créer de plus en plus des Agences spéciales à chacune

d'elles, pourvues d'un personnel compétent ayant séjourné dans lesdites colonies.

M. SCHRAMECK demande que le rapport contienne des observations au sujet du mauvais recrutement du personnel de l'Agence générale.

Il en est ainsi décidé.

M. BERTHELOT fait observer que la Chambre a déjà réalisé au chapitre 17 une économie de 131.000frs sur le chiffre proposé par le Gouvernement. Il faudrait obtenir l'assurance que cette économie, pas plus que celle que propose M. le Rapporteur, ne sera compensée par un relèvement de la contribution demandée aux diverses colonies.

M. HENRY BERENGER partage entière la préoccupation de M. Berthelot.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que les contributions des diverses colonies aux frais de fonctionnement de l'Agence générale sont fixées par la loi de finances. C'est donc le Parlement qui en est maître.

M. SCHRAMECK dit que le budget du Ministère des Colonies devrait contenir en annexes les budgets des diverses colonies.

M. LE PRESIDENT répond que les budgets locaux sont soumis à la ratification du Parlement chaque fois qu'il est inscrite une subvention de la métropole.

Le chapitre 17 est adopté avec le chiffre proposé par M. LE RAPPORTEUR (300.000 francs.)-

Chapitre 18 (Institutions agricoles, commerciales et industrielles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 423.800 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 44.800 francs (retour au chiffre du budget de 1920 pour les trois chapitres que remplace le chapitre 18 dans le budget de 1921.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 19 (Bourses et subventions à l'École Coloniale.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 273.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction plus forte, de 39.500 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

Chapitre 26 (attribution aux personnels civils de l'Etat d'allocations pour charges de famille).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 164.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 28 (Indemnité exceptionnelle de cherté de vie au personnel militaire.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 30.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 3.500 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 30 (subvention au budget local de St-Pierre et Miquelon).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 252.000 francs.

M. JENOUVRIER dit que si on n'y prend garde, la colonie de St-Pierre et Miquelon n'aura bientôt plus d'habitants.

M. LUCIEN HUBERT. Il est souhaitable que l'on applique de plus en plus la loi de 1900, qui met à la charge des colonies la totalité de leurs dépenses civiles.

Le chapitre 30 est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre 38 (contribution de l'Etat aux dépenses du service de l'Inscription maritime dans certaines colonies).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 133.181 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 20.720 francs.

M. LE RAPPORTEUR n'accepte qu'une réduction de 16.181 frs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Le chiffre proposé par M. le Rapporteur est adopté.

Chapitre 40 (subvention extraordinaire au Togo pour mise en état et réparation du wharf de Lomé et des chemins de fer.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit que cette dépense pourrait être ajournée.

M. LUCIEN HUBERT. Il faudrait surtout demander que les mandats qui nous sont accordés sur certaines anciennes colonies allemandes comme le Togo fussent définis.

M. BERTHELOT. Nous ne devrions accorder aux anciennes colonies allemandes qui sont placées sous notre mandat et ne resteront peut-être pas toujours en notre possession que des avances remboursables. Aussi le crédit inscrit au chapitre 40 du budget du Ministère des Colonies devrait-il, selon moi, être reporté au budget extraordinaire.

M. DE SELVES, signale la nécessité de ne se livrer à l'heure actuelle à aucune manifestation budgétaire ou autre, susceptible de relâcher le lien qui unit désormais certaines anciennes colonies allemandes à la France. (Approbation.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je reconnais la justesse de l'observation de M. de Selves, et je demande à la Commission d'adopter purement et simplement le chapitre 40, tel qu'il a été voté par la Chambre.

La proposition de M. BERTHELOT consistant à transférer le chapitre dont il s'agit au budget extraordinaire, est repoussée par 7 voix contre 5 sur 12 votants.

Le chapitre 40 est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre 43 (subvention au budget-annexe du chemin de fer et du port de La Réunion.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.055.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction indicative de 100 francs, pour permettre à la Chambre de relever le crédit inscrit au chapitre. En effet, par suite d'une erreur, tandis que la loi de finances (art.20) n'a fixé qu'à  $\frac{3}{10}$  la fraction des charges de la garantie d'intérêts du chemin de fer et du port de La Réunion, mise par la loi du 26 octobre à la charge de la colonie à titre de dépense obligatoire, la Chambre a calculé le crédit du chapitre 43 du budget du Ministère des Colonies, comme si cette fraction avait été fixée, conformément aux intentions primitives, à  $\frac{5}{10}$ . Il y a donc lieu de rendre possible la rectification de cette erreur par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Mais c'est peut-être l'article 20 de la loi de finances qui contient une erreur qu'il conviendrait de rectifier.

M. LE PRESIDENT. En tout cas, le Ministre des Colonies ne nous a pas saisis d'une demande de modification du crédit du chapitre 43.

La Commission décide de réserver le chapitre 43 jusqu'au moment où elle examinera l'article 20 de la loi de Finances.

Sont également réservés les chapitres 44 (subvention extraordinaire au budget annexe du chemin de fer et du port de La Réunion) et 45 (frais de change afférents aux dépenses du chemin de fer et du port de La Réunion, payables dans la métropole.)

M. HENRY BERENGER a la parole sur l'ensemble du titre II (dépenses militaires) du budget du Ministère des Colonies.

Le total des crédits votés par la Chambre à ce titre expose-t-il, est considérable puisqu'il se monte à 212.716.276 francs. Cependant, la métropole met progressivement à la charge des différentes colonies les dépenses militaires qu'elle effectue sur leur territoire. Il en résulte pour ces colonies un fardeau très lourd à porter, d'autant plus lourd que dans bien des cas, les effectifs militaires entretenus aux colonies sont tout à fait exagérés. Je signale notamment le cas de La Guadeloupe, que j'ai l'honneur de représenter, et où il se trouve une soixantaine de militaires, dont beaucoup d'officiers et notamment d'officiers supérieurs, qui sont entièrement inutiles là-bas puisque la France ne possède plus aux Antilles de base navale.

Pour ce qui est des forces de police, nous en avons suffisamment avec les gendarmes à cheval; nous n'avons pas besoin des soldats que nous envoie la métropole. Si c'était celle-ci qui payait, passe encore, ce serait son affaire, mais du moment qu'elle prétend imposer au budget local la charge des militaires dont elle nous impose la présence, nous sommes fondés à réclamer un allègement pour ce budget sous forme de réduction des effectifs. Je demande donc qu'une observation, appuyée au besoin d'une diminution indicative de crédit, soit faite dans le rapport sur le budget du Ministère des Colonies.

M. SCHRAMECK. Je m'associe entièrement en ce qui concerne Madagascar aux observations que vient de présenter M. Henry Bérenger au sujet de La Guadeloupe. Il ya à Madagascar trop de troupes pour les besoins de police; ce qu'il faut là-bas, c'est uniquement de la gendarmerie.

M. LE RAPPORTEUR. La Commission, présidée par M. le Procureur général Bloch a déjà demandé la réduction des dépenses militaires aux colonies et le Ministère lui a donné satisfaction dans une certaine mesure. J'ajoute que je suis personnellement d'avis que nos effectifs militaires aux colonies sont trop considérables. J'insisterai donc très volontiers dans mon rapport pour que l'on persévère dans la voie de la diminution de ces effectifs et des dépenses correspondantes. (Approbation.)

M. HENRY BERENGER, remercie M. le Rapporteur, et il dit qu'il y a dans les vieilles colonies des gendarmes d'origine européenne qui donnent entière satisfaction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. A l'appui des observations qui viennent d'être présentées, il y aura lieu d'opérer une réduction sur les crédits des dépenses militaires du Ministère des Colonies. (Assentiment.)

Chapitre 49 (Solde des troupes aux colonies, groupe des Antilles et du Pacifique).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 300.000 francs, en vue de la diminution des effectifs et pour rejet des avantages nouveaux projetés en faveur des troupes aux colonies.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 50 (solde des troupes aux colonies, groupe de l'Afrique occidentale française.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 32.949.815 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.949.815 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 51 (solde des troupes aux colonies, groupe indo-chinois).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 47.349.449 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.349.449 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 52 (solde des troupes aux colonies, groupe de l'Afrique Orientale.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 12.400.188 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.490.188 francs.

Cette proposition est adoptée.

M.SCHRAMECK demande qu'il soit indiqué dans le rapport que la réduction qui vient d'être opérée devra porter notamment sur le bataillon réunionnais,

dit "Bataillon de l'Emyrne", qui se trouve à Madagascar et qui est composé de troupes sur lesquelles il est impossible de compter.

M. BERTHELOT appuie la demande de M. Schrameck, il ne faut rien réduire, dit-il, sur les troupes d'origine malgache, qui sont excellentes.

La Commission décide que le rapport fera état, en l'appuyant, de la demande de M. Schrameck.

Chapitre 53 (troupes d'occupation de l'Afrique Equatoriale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 10.461.471 francs.

M. LE PRESIDENT propose une réduction de 961.471 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 55 (personnel de l'Intendance des troupes coloniales).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.585.196 francs.

M. LE PRESIDENT propose une réduction de 585.196 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 56 (personnel du service hospitalier).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.857.034 francs.

M. LE PRESIDENT propose une réduction de 347.034 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 57 (frais de route et de passage du personnel militaire).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 13.100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 3.100.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 59 (vivres et fourrages, groupes des Antilles et du Pacifique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 861.400 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 111.400 francs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 60 (vivres et fourrages, groupe de l'Afrique Occidentale française).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 17.380.800 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 8.252.800 francs. (retour au chiffre du budget de 1920, diminution des effectifs, baisse des prix).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 61 (vivres et fourrages, groupe indo-chinois).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 15.512.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 5.512.000 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 62 (vivres et fourrages, groupe de l'Afrique Orientale).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.212.320 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 212.320 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 63 (matériel du service de santé).

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 8.615.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.615.000 francs.

M. BERTHELOT s'y oppose. Il est nécessaire, dit-il, de reconstituer les stocks du service de santé, des économies irréfléchies à cet égard risquent de se traduire par des pertes de vies humaines.

M. HENRY BERNGER. Est-il bien utile d'avoir des stocks de médicaments qu'on n'utilise pas, comme le fait s'est produit au début de la grande guerre?

Le chapitre 63 est adopté avec le crédit de 6 millions proposé par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Chapitre 64 (habillement, campement et couchage).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 17.258.248 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 2.258.248 frs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 65 (services divers, loyers, ameublements, etc...)

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 650.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 250.000 frs (retour au chiffre proposé par la Commission de la Chambre.)

M. LE PRESIDENT propose en outre de scinder le chapitre en deux : 1° chapitre 65 (loyers, ameublements, etc.), avec un crédit de 200.000 frs; 2° chapitre 65 bis (allocations aux soutiens de famille) avec un crédit de 200.000 frs, également.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 67 (service de l'artillerie et des constructions militaires, groupe des Antilles et du Pacifique).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 300.000 francs.

M. HENRY BERENGER propose une réduction de 100.000 francs. L'artillerie aux Antilles, dit-il, est à la fois inutile et inexistante.

La proposition de M. HENRY BERENGER est adoptée.

Chapitre 68 (service de l'artillerie et des constructions militaires, groupe de l'Afrique occidentale française).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.577.800 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 424.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 69 (service de l'artillerie et des constructions militaires, groupe indo-chinois).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 500.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 73 (matériel de l'aéronautique militaire aux colonies).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 4.805.405 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 805.405 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre 74 ( dépenses supplémentaires résultant du paiement en piastres des pensions concédées aux militaires indigènes).-

M. BERTHELOT demande la suppression de ce chapitre, la dépense devant incomber au budget de l'Indo-Chine.

Le chapitre correspondant avait été supprimé l'année dernière.

La proposition de M. Berthelot est adoptée.

Chapitre A du budget extraordinaire (contribution de l'Etat aux dépenses de l'Agence générale des colonies, indemnités exceptionnelles de cherté de vie).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 14.220 francs.

La Commission décide de supprimer ce chapitre, la dépense correspondante pouvant être payée par l'Agence générale des colonies au moyen du crédit voté au budget ordinaire.

Chapitre C du budget extraordinaire (frais de rapatriement à l'intérieur des tirailleurs libérés).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 622.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 122.000 francs et le transfert du chapitre du budget ordinaire

Cette double proposition est adoptée.

Chapitre D du budget extraordinaire (licenciement de la main-d'oeuvre industrielle et agricole recrutée dans les colonies et pays de protectorat français).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 85.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 25.000 francs et le transfert du chapitre au budget ordinaire.

Cette double proposition est adoptée.

Chapitre E du budget extraordinaire (indemnité de démobilisation).--

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 3.600.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 600.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

-----  
EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DU CHEMIN DE FER  
& DU PORT DE LA REUNION POUR L' EXERCICE 1921.--

La Commission examine le budget annexe du chemin de fer et du port de La Réunion pour l'exercice 1921.

Elle adopte les divers chapitres des dépenses de ce budget avec les crédits votés par la Chambre.

-----  
EXAMEN DU BUDGET DU SERVICE DES MINES ET  
DES FORCES HYDRANLIQUES pour l'EXERCICE 1921.-

La Commission examine le budget du service des Mines et des Forces hydrauliques pour l'exercice 1921.

M. MILAN, RAPPORTEUR, rappelle que la Commission a décidé de revenir pour le budget du Ministère des Travaux Publics, dont le budget du service des Mines et des Forces hydrauliques constitue une partie, à la nomenclature des années précédentes. En conséquence, le numérotage des chapitres admis par la Chambre dans le budget de l'Exercice 1921 doit être complètement modifié, et le numérotage définitif ne pourra être fixé qu'ultérieurement.

Cette observation faite, M. LE RAPPORTEUR examine successivement les divers chapitres qui constituent le budget du service des Mines et des Forces hydrauliques. Voici ces chapitres :

Chapitre " (partie du chapitre 1er de la Chambre, et chapitre 57 du budget de 1920).- (frais d'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, personnel de l'administration centrale, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 55.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 2 de la Chambre et chapitre 58 du budget de 1920) - (frais d'application de la loi du 15 Juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, personnel de l'administration centrale, allocations et indemnités diverses)..

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.450 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre " (parties des chapitres 13, 21 et 23 de la Chambre et chapitre 59 du budget de 1920.) - (personnel spécialisé du contrôle des distributions d'énergie électrique).- (traitements)..

La Chambre a voté à ce chapitre une réduction de 10.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie des chapitres 14, 22 et 24 de la Chambre et chapitre 60 du budget de 1920) - (personnel spécialisé du contrôle des distributions d'énergie électrique, allocations et indemnités diverses)..

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 13.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 43 de la Chambre et chapitre 61 du budget de 1920) - (frais généraux du contrôle des distributions d'énergie électrique)..

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 890.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

M. HENRY BERENGER dit que le matériel qui avait été amené d'Amérique pour l'établissement d'une pipe-line entre Le Havre et Paris aurait été renvoyé là d'où il venait par la Société qui devait l'utiliser. Si le fait est exact, il y aurait lieu à réduction du crédit inscrit au chapitre que vient d'adopter la Commission.

M. LE RAPPORTEUR promet de prendre des renseignements sur ce point.

Chapitre " (partie des chapitres 13, 17 et 21 de la Chambre et chapitre 62 du budget de 1920) - (service des forces hydrauliques, personnel, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 244.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 20.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie des chapitres 14, 18 et 22 de la Chambre et chapitre 63 du budget de 1920.)- (service des forces hydrauliques, personnel, allocations et indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 19.200 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 23 de la Chambre et chapitre 64 du budget de 1920.)- (service des forces hydrauliques, frais généraux et de bureau).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 76.000 francs.-

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 26.000 frs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 5 de la Chambre et chapitre 65 du budget de 1920).- (service des forces hydrauliques, impressions et publications diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 75.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 43 de la Chambre et chapitre 69 du budget de 1920) - (frais de contrôle des concessions de forces hydrauliques)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 20.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 90 de la Chambre et chapitre 66 du budget de 1920) - (service des forces hydrauliques, études et recherches scientifiques, laboratoires, subventions aux établissements scientifiques)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 200.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 91 de la Chambre et chapitre 67 du budget de 1920) - (service des forces hydrauliques, travaux préparatoires.)-

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 1 million.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 92 de la Chambre et chapitre 68 du budget de 1920) - (service des forces hydrauliques, subventions ou avances pour construction d'usines) -

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 5 millions.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 4 millions (retour au chiffre du budget de 1920.)

Chapitre " (chapitre 93 de la Chambre) (chapitre nouveau) (service des Forces hydrauliques, établissement d'usines par l'Etat).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose la suppression du chapitre pour les motifs suivants : 1° il est mauvais que l'Etat se fasse industriel; 2° avec un crédit de 2.500.000 francs, il n'est pour ainsi dire possible de rien faire comme établissement d'usines; 3° si l'Etat établit des usines, ce ne peut être qu'en vertu d'un projet spécial, qui n'a pas encore été présenté au Parlement.

Conformément à la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est supprimé.

Chapitre " (partie du chapitre 15 de la Chambre et chapitre 101 du budget de 1920).- (personnel des Ingénieurs des Mines, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.312.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 133.000 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 44 de la Chambre et chapitre 102 bis du budget de 1920) - (frais de tournées en automobile dans les régions libérées du personnel du service des Mines).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 25.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 9 du budget de la Chambre et chapitre 103 du budget de 1920) - (subvention à l'Ecole Nationale des Mines).- La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 650.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 10.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 10 de la Chambre et chapitre 104 du budget de 1920) - (subvention à l'Ecole Nationale des Mines de St-Etienne).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 237.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 27.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 11 de la Chambre et chapitre 105 du budget de 1920) - (Ecoles des Maîtres-Mineurs d'Alais et de Douai, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 72.100 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 7.100 francs.- Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 12 de la Chambre et chapitre 106 du budget de 1920) - (Ecoles des maîtres-mineurs d'Alais et de Douai, bourses, subventions, allocations diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 116.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 11.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 19 de la Chambre et chapitre 107 du budget de 1920)- (personnel des ingénieurs et ingénieurs-adjoints des Travaux publics de l'Etat, service des Mines, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 1.202.400 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 42.400 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 20 de la Chambre et chapitre 108 du budget de 1920 )-(personnel des Ingénieurs et Ingénieurs-adjoints des Travaux publics de l'Etat, service des Mines, allocations et indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 106.100 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre " (partie des chapitres 21 et 23 de la Chambre et chapitre 109 du budget de 1920) - (personnel des adjoints-techniques et des dames employées des Mines, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 530.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre " (partie des chapitres 22 et 24 de la Chambre et chapitre 110 du budget de 1920) - (personnel des adjoints techniques et des dames employées des Mines, allocations et indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 60.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 25 de la Chambre et chapitre 111 du budget de 1920) - (agents temporaires et auxiliaires des Mines, salaires).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 172.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 30.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 26 de la Chambre et chapitre 112 du budget de 1920) - (agents temporaires et auxiliaires des Mines, allocations et indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 17.500 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie des chapitres 21 et 23 de la Chambre et chapitre 113 du budget de 1920) - (personnel spécialisé en vue des examens de capacité pour la conduite des automobiles, traitements).- La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 62.000 francs.

Le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie des chapitres 22 et 24 de la Chambre et chapitre 114 du budget de 1920 ) - ( personnel spécialisé en vue des examens de capacité pour la conduite des automobiles, allocations et indemnités diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 7.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le crédit voté par la Chambre.

Chapitre " (partie du chapitre 44 de la Chambre et chapitre 115 du budget de 1920) - (frais généraux du service de surveillance des Mines, minières, carrières et appareils à vapeur).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 610.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 59.250 francs. (retour au chiffre du budget de 1920).

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 44 de la Chambre et chapitre 116 du budget de 1920 ) - (frais généraux occasionnés par les examens de capacité pour la conduite des automobiles).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 50.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 48 de la Chambre et chapitre 117 du budget de 1920 ) - (carte géologique de la France, frais généraux du personnel et frais de tournées des collaborateurs.)-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 65.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 11.000 francs. (retour au chiffre du budget de 1920.

Cette proposition est adoptée.

M. RIBOT signale qu'on ne trouve plus d'exemplaires de la carte géologique de la France, qui n'est pas réimprimée sous le prétexte qu'elle est ancienne.

M. LE RAPPORTEUR promet de prendre des informations et de faire des observations à ce sujet.

Chapitre " (partie du chapitre 25 de la Chambre et chapitre 117 du budget de 1920).-(personnel temporaire du service des Mines, traitements).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 45.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.000 francs.

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (partie du chapitre 44 de la Chambre et chapitre 118 du budget de 1920) (matériel des Mines, frais d'études, d'enquêtes, de missions et d'expériences concernant l'hygiène et la sécurité dans les mines, frais de sauvetage, études et travaux connexe intéressant l'industrie minière).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 35.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR propose une réduction de 5.500 francs (retour au chiffre du budget de 1920.)

Cette proposition est adoptée.

Chapitre " (chapitre 94 de la Chambre et chapitre 120 du budget de 1920) - (frais de recherches et de prospections minières).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 2 millions.

M. HENRY BERENGER demande quels ont été les résultats des travaux de prospection exécutés dans le département du Puy-de-Dôme en vue de trouver du pétrole ?

1-  
és

M. LE RAPPORTEUR donne lecture d'une note de l'administration à ce sujet.

M. HENRY BERENGER dit qu'il craint que les fonds consacrés dans le budget aux recherches et prospections minières ne soient en réalité de l'argent perdu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que, dans le Calvados, une société privée a découvert une veine de houille, alors que la science officielle avait déclaré formellement qu'il n'y en avait pas dans cette région. Il peut en être de même pour le pétrole dans d'autres régions.

M. HENRY BERENGER. Il faut faire, pour les recherches de pétrole, ce qu'on fait pour les recherches de houille, c'est-à-dire pousser les industriels intéressés à les entreprendre, sans vouloir que l'Etat y procède lui-même. C'est en réalité le cartel des importateurs de pétrole qui devrait faire lui-même les sondages, et en supporter les frais. Aussi proposé-je la suppression du chapitre 94 de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR. Je suis d'accord, au fond, avec M. Henry Bérenger, mais je ne crois pas qu'il soit possible de supprimer, purement et simplement le chapitre 94. Il faut permettre la liquidation du service de recherches et de prospections minières. C'est pourquoi je propose de ne voter au chapitre 94 qu'un crédit de 500.000 francs, soit une réduction de 1.500.000 francs sur le chiffre de la Chambre, et d'intituler ce chapitre: "liquidation du service de recherches et de prospections minières".

Cette double proposition est adoptée par la Commission.

Chapitre " (chapitre 49 de la Chambre et chapitre 122 du budget de 1920 )-(carte géologique de la France. Entretien des bâtiments, chauffage, éclairage et dépenses diverses).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 6.000 francs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR, le chapitre est adopté avec le chiffre voté par la Chambre.

Chapitre D bis du budget extraordinaire ( service de la tourbe, études et subventions en vue de l'utilisation de la tourbe).-

La Chambre a voté à ce chapitre un crédit de 300.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose la suppression du chapitre.

M. HENRY BERENGER appuie cette proposition. La France, dit-il, ne peut exploiter utilement la tourbe.

M. LE RAPPORTEUR fait observer qu'en tout cas, il faut voter un crédit correspondant aux dépenses du service pendant le 1er trimestre de l'année 1921, et, d'autre part, permettre de liquider ce service. Dans ces conditions, il propose une réduction de 150.000 francs sur le crédit voté par la Chambre.

Cette proposition est adoptée.

-----

.....

és

DISCUSSION GENERALE DU BUDGET DU MINISTERE  
DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1921.--

La Commission procède à la discussion générale du Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1921.

M. LEBRUN, RAPPORTEUR. Le budget ordinaire du Ministère de la Guerre comporte les 4 sections suivantes : 1°, Troupes métropolitaines, 2° troupes coloniales, 3° constructions et matériel neufs; 4° Maroc. Le budget extraordinaire comporte également 4 sections: 1° dépenses exceptionnelles résultant des hostilités; 2° entretien des troupes d'occupation du bassin de la Sarre; 3° entretien de l'armée du Levant, 4° entretien de l'armée d'Orient.

Les dépenses du budget ordinaire atteignaient dans le projet du Gouvernement un total de 3 milliards 299 millions 324.900 francs. (3.299.324.900 francs). mais elles ne comprenaient pas les dépenses du Maroc. La Chambre ayant fait passer du budget extraordinaire au budget ordinaire ces dernières dépenses, il en résulte que les crédits votés par elle au titre du budget ordinaire s'élèvent à 3.336.275.955 francs. Quant aux dépenses du budget extraordinaire, elles atteignaient dans le projet du Gouvernement, y compris les dépenses du Maroc, un total de 2.597.986.000 francs. Les crédits votés par la Chambre au titre du budget extraordinaire ne comprenant pas les dépenses du Maroc, ne s'élèvent qu'à 1.196.424.210 francs. Finalement, le Gouvernement avait demandé pour le budget, tant ordinaire qu'extraordinaire du Ministère de la Guerre

1-

és

des crédits atteignant 5.897.310.900 francs. La Chambre a voté un total de crédits s'élevant à : 4.532.700.165 francs. Le budget de 1920 comportait au budget du Ministère de la Guerre un crédit total de 4.250.000.000 frs. Mais, pour avoir la dépense réelle du Ministère de la Guerre en 1920, il faut ajouter à cette somme 1.030.000.000 frs de crédits supplémentaires qui ont été ou seront demandés et 160.000.000 de cessions sur les stocks de sorte que pour 1920, la dépense finale du Ministère de la Guerre ressortira à 5.440.000.000 francs. C'est ce dernier chiffre avec lequel doit être comparé le crédit total de 4.532.700.165 francs voté par la Chambre au budget de 1921. La différence entre ces deux chiffres s'élève à un peu plus de 900 millions qui représentent l'économie réalisée en 1921. M. le Rapporteur général va proposer à la Commission d'augmenter encore cette économie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'ai groupé les économies que je considère comme réalisables dans le budget de la Guerre sous huit rubriques différentes correspondant chacune à une idée générale. Voici ces différentes rubriques :

1° effectif budgétaire.- La Commission sait que l'effectif budgétaire, c'est le nombre des hommes et des chevaux considérés comme présents pendant les 365 jours de l'année. Jusqu'ici cet effectif budgétaire n'est pas fixé par un texte de loi. Il n'existe donc aucune garantie législative qu'il ne sera pas dépassé, et en fait, il l'est souvent. Je proposerai à

la Commission d'introduire dans la loi de finances un texte fixant l'effectif budgétaire de l'année d'accorder aux hommes sous les drapeaux, outre les 40 jours de permission que prévoit la loi de 1913, 50 jours de congé sans solde. De la sorte, une économie, que je chiffre pour 1921 à 115 millions, pourra être réalisée sur le budget de la Guerre, et il sera, d'autre part, possible de donner satisfaction aux besoins économiques du pays. Je dois dire que M. le Ministre de la Guerre, avec qui je me suis entretenu de ce projet, n'y a pas fait d'objections de principe. Il m'a seulement demandé, avant de me donner une réponse définitive de lui laisser le temps d'en causer avec le Chef d'Etat-Major général.

M. RIBOT. Se système des 50 jours de congé sans solde fonctionnerait tant que le service ne serait pas réduit à moins de 2 ans ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Parfaitement.

M. RIBOT. Un accord sera nécessaire à ce sujet avec la Commission de l'Armée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- 2° Officiers et sous-officiers.- Le nombre de nos officiers et de nos sous-officiers de l'armée active est trop élevé depuis la guerre, puisqu'il s'élève à 42.000 pour les officiers et à 73.000 pour les sous-officiers (dont une trentaine de mille rengagés).- Je proposerai donc d'introduire dans la loi de finances une disposition spécifiant que le nombre des officiers et

B.

an-

lè-

l-

s

r

ités

sous-officiers de l'armée active ne pourra dépasser celui de l'année 1914. De ce chef, une économie que je chiffre à 38 millions est réalisable sur le budget de la guerre.

3° Officiers à titre temporaire. Ces officiers qui sont encore au nombre de 8.500 et qui coûtent au budget 8.000 francs, chacun en moyenne, doivent être au plus tôt rendus à la vie civile.

4° Dépenses militaires du Maroc. Ces dépenses qui s'élevaient dans le budget de 1920 à 394 millions, atteignent dans le budget de 1921 (chiffre voté par la Chambre un total de 489 millions, soit une augmentation de près de 100 millions d'une année à l'autre. Je demanderai que l'on revienne cette année au chiffre de 1920.

5° Préparation de l'armée de demain.- Les dépenses groupées sous cette rubrique s'élèvent à environ 400 millions dans le budget de 1921. Je considère qu'une économie de 100 millions peut et doit être réalisée sur ce chiffre.

6° Programme de l'armement.- Le Ministère de la Guerre a préparé un grand programme d'armement dont le coût s'élèverait à 2.400.000.000 frs. Pour cette année, la Chambre a voté tant au titre de la troisième section du Ministère de la Guerre qu'à divers autres titres, un crédit total de 340 millions ( dont 220 millions à la troisième section) pour les constructions et le matériel neufs. J'estime qu'une réduction de 100 millions est possible sur ces dépenses. En effet, nous avons été victorieux et nous disposons déjà d'un énorme matériel de guerre. M. le Ministre de la Guerre

est disposé à renoncer aux 50 millions d'augmentation sur les chiffres proposés par le Gouvernement qui ont été votés par la Chambre à la demande de M. André Lefèvre. Je lui demanderai d'aller plus loin et de consentir à une nouvelle réduction de 50 millions également.

7° Dépenses militaires de Syrie.- La Chambre a voté pour ces dépenses un crédit de 222 millions, tandis que le Gouvernement avait demandé 782.568.000frs. La réduction opérée par la Chambre est donc considérable, mais les trois douzièmes provisoires déjà votés pour le 1<sup>o</sup>, trimestre de 1921 comportent une dépense totale à ce titre de 225 millions. Seulement, tandis que les 225 millions des douzièmes provisoires s'appliquent à la fois à la Syrie et à la Cilicie, les 222 millions du budget ne doivent s'appliquer qu'à la seule Syrie, les dépenses militaires de Cilicie continuant à être soumises au régime des crédits provisoires accordés mensuellement. Quoi qu'il en soit, je demanderai à la Commission de réaliser une nouvelle économie sur le chiffre de 222 millions voté par la Chambre à titre indicatif de notre volonté de voir restreindre les dépenses des expéditions lointaines.

8° Solde. La Commission se rappelle que, tandis que les fonctionnaires civils ont obtenu des relèvements de traitements ayant un caractère définitif, (ces relèvements ont fait passer les dépenses budgétaires afférentes aux fonctionnaires civils de 1 milliard en 1914 à 4milliards 250 millions en 1921) les militaires n'ont vu améliorer leur situation que par des indemnités temporaires. Seulement, à ces indemnités

temporaires s'est ajoutée récemment l'indemnité spéciale dite de "charges militaires". Je considère qu'il y a quelque chose à faire de ce côté, que les soldes militaires doivent être comprises dans le travail de péréquation que nous nous proposons d'accomplir pour l'ensemble des traitements de l'Etat et je proposerai au chapitre de la solde une réduction indicative dans ce sens.

Enfin pour être complet, j'ajouterai que M. le Rapporteur spécial du Budget du Ministère de la Guerre proposera à la Commission de réaliser sur divers chapitres de ce budget une économie totale de 70 millions environ.

En définitive, les réductions que j'envisage sur le budget du Ministère de la Guerre atteignent 500 millions environ. Je demande à la Commission de m'autoriser à les soumettre en son nom à M. le Ministre de la Guerre. (Adhésion.)

M. RIBOT. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle, il nous soit possible d'aller au-delà des économies que nous propose M. le Rapporteur Général. Mais notre régime militaire définitif devra comporter une diminution encore plus importante de nos charges. Celles-ci sont certainement trop onéreuses pour le pays qui succomberait sous leur poids si un allègement considérable n'était pas obtenu. (Approbaton.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je remercie M. RIBOT de l'approbation qu'il donne aux idées que je viens de développer. Le budget de la Guerre devra être entièrement refait, mais c'est là la tâche de demain.

